

EXTRAIT DE DELIBERATION N°9

CONSEIL ACADEMIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de membres votants présents : 22
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 21

Relevé des délibérations du CAC du 12.10.2023


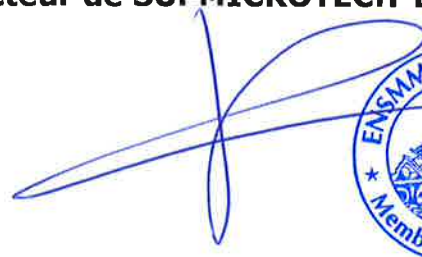
Les membres du Conseil Académique approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CAC du 12 octobre 2023 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 27
 - **Pour** : 27
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 30 novembre 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 12 octobre 2023 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émergence ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur.

Le DGS fait état des membres présents. Le quorum est atteint.

Le Directeur remercie les membres du CAC de leur présence et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CAC DU 8 JUIN 2023**

Le Directeur demande si des erreurs ou oublis ont été constatés dans le relevé des délibérations du CAC du 8 juin 2023, transmis en amont de la séance. Il est noté qu'une coquille devra être corrigée. En l'absence d'autres observations particulières, il soumet l'approbation du relevé au vote.

Les membres du CAC approuvent le relevé des délibérations du CAC du 8 juin 2023 (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de votants : 31 / Nombre de votes Pour : 31)

➤ **RETOUR SUR LE HCERES**

Suite à une question concernant les recommandations du HCERES, et en particulier de la demande de finalisation du processus qualité, le Directeur remarque que le retour qui avait été fait lors de la séance précédente concernait les recommandations de la CTI. Le HCERES n'ayant communiqué ses recommandations qu'à posteriori, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance afin d'évoquer les recommandations du HCERES.

Dans le rapport qui nous a été transmis, le HCERES expose les forces et les faiblesses de l'école. Lors de l'audit, ce dernier relève que SUPMICROTECH est une école d'ingénieurs généraliste, spécialisée en mécanique et microtechniques, ce qui correspond bien à un besoin industriel du territoire régional et national avec une reconnaissance appuyée de la part des acteurs socio-économiques locaux et des principales collectivités du territoire. Il mentionne que la formation est parfaitement en lien avec les besoins du secteur.

La seconde force mise en lumière est que la stratégie de l'école s'inscrit dans une politique d'alliance, concrétisée par sa participation active au sein de la COMUE Bourgogne Franche-Comté et que l'établissement continue de manifester une réelle volonté de participer à l'animation et à la structuration du site. Elle mentionne également les alliances qualitatives avec Les Arts et Métiers, et l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon.

La troisième force évoquée dans ce rapport est le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies qu'elle a réussi. Le rapport souligne que SUPMICROTECH est parvenu à mobiliser son personnel administratif pour transformer efficacement sa gestion financière et celle de ses ressources humaines.

La quatrième force constatée par le HCERES est la partie Recherche, avec plus de 90% des enseignants-chercheurs de l'établissement effectuant leur recherche à l'Institut Femto ST, l'école ayant renforcé son lien avec ce laboratoire à visibilité internationale.

Concernant les faiblesses de l'école, le HCERES note que le positionnement de l'école n'est pas suffisamment affirmé au niveau national et international. Il mentionne également le fait qu'aucune relation n'est établie avec de grands groupes industriels internationaux. Le Directeur précise que l'école sera en mesure d'y remédier prochainement, des discussions étant en cours avec différents groupes, dont Alstom, qui a une visibilité internationale.

Le HCERES note que le fonctionnement opérationnel de l'établissement est encore à améliorer, un nombre très important d'instances non statutaires ayant été mises en place, ne contribuant pas toujours à l'efficacité politique en rendant plus lisible le rôle de chacun et en facilitant les prises de décisions associées. Si la création de ces instances avait pour but de recréer du dialogue au cours d'une période difficile il y a quatre ans, le HCERES conseille de revenir à un fonctionnement normal.

Une troisième faiblesse, qui n'est pas propre à l'établissement, est le développement des ressources propres. Le HCERES pointe en effet les risques financiers liés à l'augmentation des charges énergétiques, due à la crise énergétique, mais aussi les risques liés à la gestion de la masse salariale des personnels de l'école suite au passage aux RCE. Le HCERES considère que l'école n'est pas suffisamment mobilisée pour accroître des ressources propres ; soulignant les faibles apports financiers de la formation continue et la sous-exploitation de la plateforme partenariale, qui devrait être développée.

Le quatrième point souligné par le HCERES est que l'école, malgré les recommandations formulées lors de l'évaluation précédente, n'a pas réussi à mener une politique d'innovation pédagogique dynamique et efficace.

Le HCERES émet dans son rapport quatre recommandations principales. La première est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie claire, partagée avec le laboratoire Femto ST, pour donner une plus grande visibilité au pôle de formation et de recherche sur les microtechniques.

La seconde recommandation est de repenser les circuits de décision et de pilotage, en réinvestissant les instances de gouvernance, en particulier le Conseil d'Administration et le Conseil d'Orientation Stratégique.

La recommandation suivante concerne le développement des ressources propres de l'école, le HCERES suggérant en effet de développer un véritable modèle économique, qui intègre notamment le partage des frais de fonctionnement des activités de recherche et des prestations avec le laboratoire FEMTO-ST.

Le HCERES demande enfin de généraliser l'innovation pédagogique et l'approche par compétences à l'ensemble des enseignements pour poursuivre la transformation de l'offre de formation et favoriser le développement d'une offre de formation continue.

Le Directeur rappelle que ce retour du HCERES conforte l'analyse qui avait été faite dans le rapport d'auto-évaluation transmis en amont de l'audit et montre la voie sur les efforts à fournir pour le futur. Le prochain contrat d'établissement, qui sera signé au début de l'année 2024, inclura la mise en œuvre d'actions et de plans d'actions visant à répondre aux quatre recommandations.

➤ **POINT RENTREE 2023**

Le Directeur présente le tableau du recrutement des élèves pour la rentrée 2023, sur la formation initiale et sur la formation par apprentissage. Il fait remarquer que les chiffres annoncés par le CCINP mettent en lumière des difficultés au niveau du recrutement, qui ne s'est pas amélioré par rapport à 2022. En effet, le taux de remplissage est juste au-dessus de 80% (il était à 84% en 2022).

CCINP	2023	2022 Nb (Nb*)	2021	Nb places		2023	2022	2021
					BTS	0	0	2
Math/physique	26 (1)	28 (3)	35 (7)	40	DUT	1	8	8
MP Informatique	2			10	AST L3 + M1	0	2	2
Physique/Chimie	21 (2)	23 (11)	25 (5)	25	AST L2PR	2	3	4
Physique/Sciences de l'ingénieur	49 (15)	51 (6)	50 (9)	54	HKA	2	1	1
Physique/Techno.	38 (8)	40 (10)	42 (11)	45	n+i	1		1
Technologie/Sciences de l'ing.	10	11	9	10	EEF - Masters	7	1	1

Le Directeur explique que ce taux de remplissage a tout d'abord une raison démographique, car il y a moins d'élèves sur le concours (environ 1000 élèves de moins). La seconde explication réside dans le fait que cette année est une année de transition de DUT à BUT (qui intègre une année de plus sur les DUT), et que les Directeurs d'IUT avaient annoncé que, souhaitant garder leurs élèves sur la troisième année, ils ne feraient pas de publicité pour les formations d'ingénieur cette année. Le Directeur rappelle que cette année est une année de transition, mitigée en termes de recrutement, et que la situation devrait revenir à la normale l'année prochaine.

Il présente ensuite le tableau de répartition dans les différentes options sur les semestres ainsi que le tableau de recrutement en formation par apprentissage et note que, malgré le fait qu'il n'y ait pas de recrutement en DUT, le taux de remplissage est plus important, révélant un véritable engouement pour les formations par apprentissage.

Année	Semestre	2023	2022	2021	Filière	Année	2023	2022	2021
MU3	OPTION	164	160	185	MD LP	1	14	14	14
	PFE	11	6	11		2	14	14	14
						3	14	14	12
MU2	VERT	92	108	96	MD MS	1	6	12	8
	STAGE	72	77	84		2	12	7	3
						3	7	3	6
MU1	ORANGE	-	10	12	MECA	1	29	32	22
	JAUNE	105	110	110		2	27	20	16
	BLEU	96	84	94		3	19	16	25

➤ **CAMPAGNE-EMPLOIS**

Le Directeur rappelle que les réflexions liées à la campagne-emplois ont démarré en janvier 2023, ayant fait le choix d'avancer très largement le calendrier des concertations car cette campagne emplois se révèle très importante, avec sept postes d'enseignants-chercheurs. Il rappelle qu'il avait été décidé de geler des postes lors de la campagne-emplois précédente, afin d'affiner la réflexion stratégique et prendre des décisions en lien avec la stratégie de l'école. Ainsi, un cycle de réunions s'étant déroulées de janvier à juillet a permis d'arriver à la proposition présentée en séance, qui a été validée à l'unanimité (en ce qui concerne le grade) au CSA. Le Directeur rappelle que le CSA doit se positionner sur la catégorie de chaque poste et que le CAC émet un avis sur la qualification des emplois (identification des sections).

Le Directeur présente chacun des postes, dont les profils ont été transmis en amont de la séance, et soumet la qualification des postes de la campagne-emplois à l'avis des membres du CAC.

Les membres du CAC émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la qualification des postes de la campagne-emplois 2024-2025 (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de votants : 32 / Nombre de votes Pour : 32)

Le Directeur remercie les membres du CAC pour l'avis favorable formulé sur cette proposition concernant la campagne-emplois, qui sera présentée lors du Conseil d'Administration le 19 octobre prochain.

➤ **ACTUALITES DU SITE**

Le Directeur rappelle qu'il avait mentionné lors du dernier CAC que l'ensemble des établissements du site avait été reçu par la tutelle. En effet, les financements des principaux projets du site Bourgogne-Franche-Comté ont été suspendus suite à l'annonce du départ de BSB et de l'UB de la COMUE. Suite au rendez-vous du 24 avril au ministère, durant lequel les différents établissements ont pu affirmer leur volonté de continuer à structurer le site, l'état a débloqué le financement des projets non structurants du site. Mais les trois principaux projets structurants (l'Ecole Universitaire de Recherche, le projet SFRI et un projet Excellence) sont aujourd'hui encore gelés. La feuille de route de trajectoire pour le site, qui a été remontée le 2 octobre dernier, ne sera communiquée qu'après la présentation aux Conseils d'Administration de chacun des établissements.

Sans entrer dans le détail de ce que contient cette feuille de route, le Directeur précise que l'idée du site est de s'orienter vers un Etablissement Public Expérimental (EPE) qui regroupe les cinq établissements restants, avec deux défis majeurs à relever : avoir une attractivité internationale fondée sur l'excellence de sa recherche et de son enseignement et contribuer au développement du territoire régional et au-delà ; en particulier sur des enjeux de souveraineté sanitaire, numérique, énergétique et industrielle. Cet EPE passera par quatre éléments structurants :

- La mise en place d'un collège de premier cycle
- La création de quatre Graduate Schools qui font le lien master-doctorat et qui recouvrent les quatre domaines différenciants du site :
 - o matériaux avancés ondes et systèmes intelligents
 - o territoire environnement aliments
 - o soin individualisé et intégré
 - o sciences humaines et sociales
- La création de deux instituts :
 - o un Institut de Technologie qui regroupera SUPMICROTECH et l'UTBM et qui travaillera également avec l'ISIFC, l'IAE, AgroSup Dijon, et l'ENSAM de Cluny. Cet institut

- permettra de faire le lien entre ingénierie et management
- un Institut des Territoires, de l'environnement et de l'alimentation, autour de l'Institut Agro de Dijon et avec un partenariat avec l'INRAE et l'UB
- La mise en place d'une stratégie de politique éducative (STEM) qui mêle Sciences, Technologie, Ingénierie (Arts) et Mathématiques.

Le Directeur précise qu'il y aura un processus de concertation au sein de chaque établissement avec comme objectif la transformation au 1^{er} janvier 2025 de la COMUE en EPE. Il rappelle que les partenaires et les organismes de recherche seront associés à cette réflexion ainsi qu'à l'Etablissement Public Expérimental, et que l'EFS et le CROUS BFC ont d'ores-et-déjà fait part de leur intérêt pour être membre de l'EPE.

Le Directeur souligne que le ministère et le SGPI ont déjà effectué un retour et considèrent que ce projet de structuration est digne d'un EPE au sens où le ministère l'entend. Les différents établissements ainsi que le préfet de Région et la Rectrice de Région académique seront à nouveau convoqués en présentiel pour défendre et se positionner au sein de ce projet dans la semaine du 23 octobre.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**



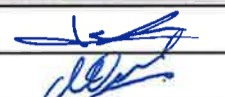


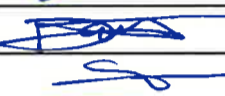
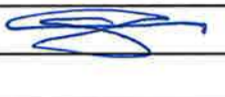
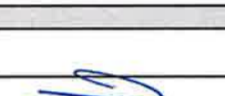



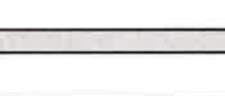
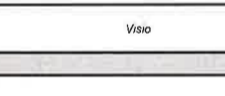
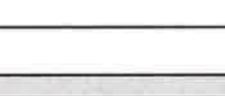



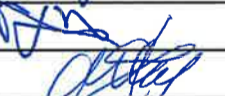
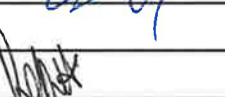


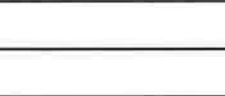


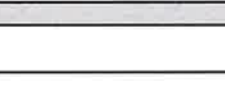



Le Directeur mentionne qu'il n'y a pas eu de questions reçues en amont de la séance.

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 14h55.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE SUPMICROTECH**

📅 le Jeudi 12 octobre 2023 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
OUISSÉ Morvan		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe	S. Skeet-Buré	
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
RICOCHON Solenne		
SKEET-BURE Sarah		
VERNIER David		
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra		
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
CAGNE Laurent	Excusé Procurator	
MANGENOT Laurence		Visio
MOUTURIER-GRILLOT Delphine	Excusée	
VARESCON Firmin		
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas		
GRAILHE Pierre	Excusé Thomas Baron	
KERSALE Yann		
MALLET Sylvaine		
MARGUERON Samuel		
MARTIN Gilles		
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice		
BREUREC Juliette		
HAUDEN Martin	Excusé	
BOUVIER Salima	Excusée Procurator à P. BREZILLON	
BREZILLON Patrick		
NOUVEAU Corinne		Visio
POULIN-VITTRANT Guylaine		
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles	Excusé Procurator	
CABODEVILLA Gonzalo		
LARGER Laurent	Excusé	
MAUPIN David		
ROBERT Eric		